



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0056

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Désignation de représentants du Conseil

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

**Rapporteur** : Monsieur le Président Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burrinand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Conseil du 26 janvier 2015****Délibération n° 2015-0056**

commission principale :

objet : **Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'objet du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) est l'organisation, le développement, la coordination et l'exploitation des transports en commun sur son périmètre de compétence défini par les limites territoriales de ses membres.

La compétence "transports collectifs" a été déléguée à la Communauté urbaine de Lyon par les communes, dès sa création, en 1969.

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 a disposé que la Communauté urbaine exerce de plein droit, au lieu et place des communes membres les compétences d'organisation des transports urbains. Ainsi, l'adhésion de la Communauté urbaine au SYTRAL est devenue obligatoire.

Depuis la modification de ses statuts, votée lors du Comité syndical du 26 novembre 2014, le SYTRAL compte, en plus de la Métropole de Lyon, 9 autres membres : le Département du Rhône, la Communauté de communes de l'Est lyonnais, la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône et les Communes de Brindas, Chaponost, Grézieu la Varenne, Messimy, Thurins et Sainte Consorce.

La Métropole de Lyon dispose de 21 sièges sur les 28 que compte le Comité syndical ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

**DELIBERE**

**Désigne** messieurs Gérard Collomb, Bernard Rivalta, madame Michèle Vullien, messieurs Martial Passi, Jean-Paul Bret, madame Sarah Peillon, messieurs Gilles Vesco, Arthur Roche, Max Vincent, Thomas Rudigoz, Christian Coulon, Thierry Philip, François-Noël Buffet, Philippe Cochet, Michel Havard, Christophe Quiniou, Michel Rantonnet, Roland Crimier, Jean-Luc Da Passano, Pierre Hémon, Yves-Marie Uhlrich pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.**